

DISPOSITIF VISANT A LA PROMOTION DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Dans le cadre de sa politique de soutien aux énergies renouvelables, la Métropole Aix-Marseille Provence – Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile propose une aide financière à l'acquisition d'un équipement solaire, en complément du crédit d'impôt.

Pour bénéficier de cette aide financière, vous devez répondre aux critères suivants :

1. Habiter une commune membre du Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Auriol, Aubagne, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie, Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin)
2. Etre un particulier propriétaire d'une résidence principale ou secondaire, existante ou neuve (Pour une résidence secondaire, elle doit être localisée sur une commune membre du conseil de Territoire)
3. Mettre en place une installation solaire agréée par le CSTB ou Solar Keymark et installée par un installateur Qualisol (demandez conseil à votre installateur)

Si vous répondez à l'ensemble de ces conditions, vous pouvez prétendre aux aides financières suivantes :

- Chauffe Eau Solaire Individuel : **400€**
- Système Solaire Combiné (chauffage et eau chaude) : **1150€**

Etapes de votre demande :

1. Avant l'installation de votre équipement solaire:

Vous devez renvoyer votre engagement et votre fiche de renseignement complétés à :

Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Service Développement Durable

932, Avenue de Fleuride
BP 1415 - ZI des Paluds
13 785 Aubagne Cedex

(Vous recevrez un accusé de réception avec un numéro de dossier. Si vous ne remplissez pas les conditions précisées ci-dessus, vous en serez informé par courrier.)

2. Après l'installation de votre équipement solaire:

Vous renvoyez à la même adresse une copie de votre facture acquittée (date d'acquittement et numéro du chèque) ainsi qu'un relevé d'identité bancaire et après contrôle de l'installation sur site, votre aide vous sera versée directement sur votre compte bancaire.

Attention : toute demande incomplète ne pourra être traitée

Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

932, Avenue de Fleuride - BP 1415 - ZI des Paluds
13785 Aubagne Cedex

Tel : 04 42 62 80 00 – Fax : 04 42 62 85 24



**Demande d'aide
du Conseil de territoire
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
pour l'installation d'un système solaire**

ENGAGEMENT (à renvoyer avant installation de votre équipement solaire)

Engagement de l'utilisateur

Je soussigné(e).....fais une demande d'aide financière pour l'installation de mon équipement solaire (agrée par le CSTB ou Solar Keymark) par un installateur agréé Qualisol.

Je certifie que les informations fournies dans la présente fiche sont complètes, sincères et véritables.

Je confirme avoir joint la pièce demandée.

J'autorise la Métropole Aix Marseille Provence, Conseil de territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile ou tout mandataire de cet organisme à effectuer une visite de contrôle en ma présence, sous réserve de rendez-vous préalable.

Nom et signature de l'utilisateur :

Date/...../.....

NB :

Les informations fournies par l'utilisateur dans les différents documents remis au Conseil de territoire ne sont demandées qu'aux fins de vérification des conditions d'éligibilité des aides au solaire thermique, et d'analyse statistique de données.



**Demande d'aide
du Conseil de territoire
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
pour l'installation d'un système solaire**

FICHE DE RENSEIGNEMENT (à renvoyer avant installation de votre équipement solaire)

Fiche de renseignement de l'utilisateur

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse de l'installation (si différente) :

.....

.....

Fiche de renseignement de l'installation

Bâtiment	Système	Appoint
<p>Type du Bâtiment :</p> <p><input type="checkbox"/> Résidence principale</p> <p><input type="checkbox"/> Résidence secondaire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>Nombre de logement :</p> <p>Nombre d'habitants :</p> <p>Etat du bâtiment :</p> <p><input type="checkbox"/> Existant</p> <p><input type="checkbox"/> Neuf</p>	<p>Système installé :</p> <p><input type="checkbox"/> Chauffe Eau Solaire Individuel</p> <p><input type="checkbox"/> Système Solaire Combiné</p> <p>Volume du ballon :litres</p> <p>Fournisseur :</p> <p>Installateur :</p> <p>Commune :</p>	<p>Type d'appoint :</p> <p><input type="checkbox"/> Séparé</p> <p><input type="checkbox"/> Couplé</p> <p>Energie d'appoint</p> <p><input type="checkbox"/> Electricité</p> <p><input type="checkbox"/> Fioul</p> <p><input type="checkbox"/> Gaz de Ville</p> <p><input type="checkbox"/> GPL</p> <p><input type="checkbox"/> Bois</p> <p>Autre :</p>

Pièce à fournir

- Justificatif de domicile
- Déclaration préalable de travaux



**Demande d'aide
du Conseil de territoire
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
pour l'installation d'un système solaire**

CLOTURE DU DOSSIER (à renvoyer après installation de votre équipement solaire avec toutes les pièces justificatives)

Numéro de Dossier	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal, Ville	

Pièces à fournir

- Relevé d'identité bancaire
- Une photocopie de la facture acquittée de l'installation solaire portant les mentions « norme QUALISOL », « installation agréée par le CSTB ou Solar Keymark » ainsi que la date d'acquiescement et le numéro du chèque.